

# Département de la Drôme

## Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 24 février 2022

### PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 23 février 2022 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**  
Présents **10**  
Votants **10**

*Date de la convocation du Conseil Municipal* : 18 février 2022

*Date d'affichage du procès-verbal* : 25 février 2022

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le vingt-trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

***Présents*** : MM. Rachel BELLIER BRESSON - François COAT - Philippe DOUVRE - Michel GRANDOUILLER - Daniel MANSON - Rainier MOUTOT - Cécile RAFFIN - William ROUX - Mireille VIGNARD

***Excusés*** : MM. Sandrine BADON - Hélène BARBIER - Alexandre BERGER - Michel DOBEL - Stéphanie MOULIN

***Secrétaire de séance*** : MM. Rachel BELLIER BRESSON

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **MM Rachel BELLIER BRESSON**.

#### ➤ **Approbation du compte-rendu du 9 février 2022 :**

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 9 février 2022.

#### ➤ **Projet réhabilitation de la mairie : demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR/DSIL année 2022 :**

Monsieur le maire présente le nouveau projet de restructuration de la mairie, établi par l'architecte, qui permettra d'une part de remanier l'espace actuel qui présente des problématiques fonctionnelles, du fait d'une surface trop petite pour l'activité et d'autre part de remplacer le chauffage actuel électrique par une extension du réseau hydraulique existant alimenté par le changement de notre ancienne chaudière (bientôt 20 ans) par une plus puissante.

Il précise que la commune souhaite également mettre en œuvre dans ce projet des compétences et des matériaux à l'impact environnemental réduit qui permettront d'obtenir ainsi des bonus de subvention.

Le coût du projet s'élève, maîtrise d'œuvre incluse, à 475 561 € HT.

Monsieur le maire précise que ce projet, en complément de l'aide du Département (30%), pourrait être financé, à hauteur de 25%, par l'État au titre de la DETR/DSIL, avec 10% supplémentaires dans le cadre des bonus « bois et énergie » et également du SDED.

Il propose de solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR/DSIL avec les bonus « bois / énergie ».

Le conseil municipal adopte le projet, sollicite les aides publiques, approuve le plan de financement et autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Adopté** : Une délibération sera prise.

**Prochain conseil Municipal est prévu le mercredi 9 mars 2022 à 20h30**

Fin de séance à 21h15